

Marine marchande du Canada—Loi

M. Tobin: Je devrais effectivement en faire et les distribuer à tous les députés. J'ai la bizarre impression que, étant donné les rumeurs de remaniement ministériel, les députés ne vont pas quitter leur appareil de téléphone, dans l'espoir de recevoir un appel qui, pour la plupart d'entre eux, ne viendra jamais. Dans la plupart des cas, ce ne sera pas le premier ministre qui les appellera pour leur annoncer qu'ils ont un nouveau chauffeur, un chef de cabinet, un budget juteux et une augmentation de traitement de \$40,000; les seuls appels qu'ils recevront seront ceux d'agriculteurs qui leur demanderont pourquoi diable ils ne se sont pas élevés contre cette mesure draconienne qu'est l'article 4 du projet de loi C-75.

M. Gormley: Avez-vous jamais fait quoi que ce soit pour les agriculteurs?

M. Tobin: Le député prétend que, puisque je viens de Terre-Neuve cette belle province qui a derrière elle une longue histoire, je n'ai pas le droit de défendre les intérêts des agriculteurs. Je dois lui répondre que ma circonscription s'enorgueillit de quelques-unes des plus solides exploitations agricoles du Canada. J'ajoute autre chose. Nous, de Terre-Neuve, nous, du parti libéral, estimons qu'il incombe à tous les députés de servir non seulement leur propre région et les intérêts de leurs propres électeurs, mais aussi l'ensemble du Canada.

Si les députés conservateurs n'ont pas assez de cœur au ventre pour se porter à la défense des agriculteurs canadiens, alors moi, qui viens des rivages de l'Atlantique, d'une région où l'on pratique plutôt la pêche et non d'une riche circonscription agricole, je n'hésiterai pas à prendre la parole à leur place. Dans ce débat sur le projet de loi C-75, les agriculteurs canadiens méritent un appui que leur refusent bon nombre de députés qu'ils ont envoyés ici pour défendre leurs intérêts. Je n'ai pas à m'excuser.

Qui d'autre s'est laissé toucher par le problème au point d'intervenir auprès du comité législatif?

Une voix: Au fait.

M. Tobin: J'entends un député là-bas faire des sons inintelligibles. C'est en général un type bien intentionné et je sais qu'il s'opposerait à ce projet de loi si ce n'était la manière forte à laquelle a recouru le vice-premier ministre (M. Nielsen), également connu sous le nom de «Bouche cousue», qui impose la même discipline à tous les députés d'en face. Il impose le mutisme à tous les députés d'en face en leur disant: «Ne faites pas comme je dis, mais faites comme je fais.» Bien entendu, il se tait. Les députés d'en face sont maintenant silencieux et ils ont perdu ainsi la chance de se faire réécrire.

Avant d'être si impoliment interrompu, j'étais sur le point de dire que le ministre de la Voirie et des Transports de la Saskatchewan qui, pour ceux qui ne le sauraient pas, est dirigée par un gouvernement conservateur comme le nôtre a déclaré au sujet de l'article 4 du projet de loi C-75 ce qui suit:

Toute hausse des frais d'utilisation du réseau de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs va amener les producteurs à chercher des services de

transport à meilleur prix. En conséquence, une partie du trafic risque d'être absorbé par le réseau de transport américain, ce qui va entraîner une perte d'emplois au Canada.

Un ministre des Transports progressiste-conservateur de la province de la Saskatchewan dit à ses frères et soeurs progressistes-conservateurs fédéraux qu'ils vont contribuer à exporter des emplois au sud de la frontière. Comment le gouvernement fédéral réagit-il à cela en cette nouvelle ère de consultation et de collaboration? Il exporte quand même des emplois au sud de la frontière, faisant totalement fi des instances de ce gouvernement progressiste-conservateur. Encore une fois, les Canadiens doivent voir un certain cynisme dans l'engagement du premier ministre d'instaurer une toute nouvelle ère au Canada.

L'inaptitude du gouvernement à écouter n'a rien de partial et celui-ci ne traite pas ses propres partisans mieux que les autres; le ministre des Transports et de la Voirie du Manitoba avait ceci à dire au sujet de l'article 4:

Si cet article du projet de loi est retenu, il va faire naître l'idée d'un recouvrement total des frais, ce qui excède la capacité limitée de payer des céréaliculteurs, des transporteurs et des consommateurs.

La recherche continue de la mise à la charge de l'usager, sans égard aux facultés contributives des transporteurs et des consommateurs, va fatalement scléroser les courants commerciaux du pays.

Il y a quelque temps, le gouvernement conservateur au pouvoir en Île-du-Prince-Édouard a subi le contrecoup de ce projet de loi. Juste avant que l'ex-ministre des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard ne tombe sous le couperet qui attend tous ceux qui appuient ce projet de loi, il a lancé dans son dernier souffle politique—personnellement il est toujours en vie bien sûr—un dernier message au sujet de ce projet de loi qui a causé sa chute, grâce à l'initiative du gouvernement actuel.

● (1510)

J'aimerais reprendre ce que ce ministre des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard a dit au sujet de ce projet de loi. Il a dit:

Les pêcheurs, de par l'effet de la Loi sur les pêcheries, paient un droit d'accès à la ressource domaniale qu'ils exploitaient grâce à des permis pour eux-mêmes et pour leurs bateaux. Je considère que c'est à l'autorité qui délivre les permis—au gouvernement du Canada—d'assurer l'accès aux ressources pour lesquelles les pêcheurs étaient titulaires d'un permis.

Les droits d'usage prévus à ce projet de loi menaçaient d'imposer un surcoût important à une industrie déjà en proie à de nombreux problèmes depuis quelques années.

Il y a une liste incroyable d'organismes, associations, hommes politiques, groupes d'usagers et citoyens qui sont contre ce projet de loi. Ils ne s'y opposent pas pour des raisons d'inconfort ou d'inconfort, mais pour des raisons de pure survie. Il est incroyable que le gouvernement du Canada continue de s'imaginer qu'il ne fait qu'enlever un peu de graisse aux bords de ce bifteck collectif qu'est le Canada. Il n'y a rien de plus faux. Le gouvernement ne se contente pas d'enlever un peu de graisse. Avec le fer, le gouvernement a coupé dans la graisse et dans le muscle, écharné l'os, plongé dans l'os, fait éclater la rate et la moelle sans laquelle un corps ne peut pas se reconstituer.